

Les comités de défense de la République (CDR) et l'Éducation en 1968-1969. Entre combat contre la subversion marxiste et volonté réformatrice

François Audigier

L'auteur

Professeur des Universités en histoire contemporaine à l'Université de Lorraine (Metz) et membre du Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (CRULH), François Audigier est un spécialiste de l'histoire du gaullisme et de la socialisation politique de la jeunesse sous la V^e République.

Résumé

Les Comités de défense de la République (CDR), apparus fin mai 68, entendent exprimer la majorité silencieuse qui refuse le désordre orchestré par une « subversion marxiste » supposée toujours active. Dans cette lutte, le secteur éducatif occupe une place centrale. Les enjeux politiques y sont forts dans la mesure où, *via* l'éducation secondaire et supérieure influencée par l'extrême gauche, toute une génération serait manipulée idéologiquement. L'étude analyse le discours idéologique et l'action militante des CDR (information, infiltration et résistance active dans les lycées et campus), observe les moyens engagés, les relais associatifs utilisés, les résultats obtenus. Elle souligne aussi le caractère ambivalent de ce discours CDR qui combine une volonté d'autorité avec une aspiration au progrès. Cette dualité s'observe lorsque le mouvement doit se positionner face à la loi d'orientation d'enseignement supérieur d'Edgar Faure.

Mots clés : Comités de défense de la République (CDR), gaullisme, subversion, Université, réforme.

Abstract

The Comités de défense de la République (CDR) that emerged in late May 1968 sought to express the silent majority's rejection of the disorder orchestrated by a supposedly still active "Marxist subversion". The education sector occupied a central place in this struggle. The political stakes were high: in a secondary and higher education system influenced by the far left, an entire generation was supposedly at risk of falling victim to ideological manipulation. The present article considers the CDR's ideological discourse and the activities of its activists (information, infiltration and active resistance in high schools and universities), examines the resources and associative networks it relied upon and the results it achieved. It also underscores the ambivalence of CDR discourse, which combined calls for authority with hopes for progress. This duality was on display once the movement had to take a stance on Edgar Faure's law establishing guidelines for higher education.

Keywords: Comités de défense de la République (CDR); Gaullism; subversion; university; reform.

Pour citer cet article : François Audigier, « Les comités de défense de la République (CDR) et l'Éducation en 1968-1969. Entre combat contre la subversion marxiste et volonté réformatrice », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019 [en ligne]

Les Comités de défense de la République (CDR) apparaissent vers le milieu du mois de mai 1968 à l'initiative de quelques responsables gaullistes désireux de stimuler puis d'encadrer le sursaut de la « majorité silencieuse » contre la « chienlit »¹. Il s'agit de donner de la voix à ceux qui refusent le désordre, qui estiment que la République est menacée, mais qui ne veulent pas pour autant s'engager politiquement dans un parti. Au demeurant, les CDR, qui récusent les étiquettes, ne rassemblent pas que des gaullistes. Il existe en leur sein des éléments relevant d'autres franges de la majorité, à commencer par la droite libérale. Pilotés par Pierre Lefranc et Yves Lancien, ces comités, qui jouent un rôle important lors de la manifestation des Champs-Élysées du 30 mai 1968, constituent un pôle militant du « gaullisme d'ordre », aux côtés d'autres organisations comme le Service d'action civique (SAC), l'Union nationale interuniversitaire (UNI) et la Confédération française du travail (CFT)². Se développe en réaction à mai 68 un discours centré sur la notion de « subversion » : des agitateurs professionnels, communistes orthodoxes ou gauchistes, s'emploieraient à subvertir de l'intérieur la société en en prenant progressivement le contrôle, profitant de la complicité d'intellectuels contestataires, de la démission des élites et de la complaisance des médias³.

Dans le combat anti-subversif (identifier et démasquer la subversion) et contre-subversif (résister sur le terrain) dans lequel s'engagent les CDR à partir de la fin de mai 1968, le secteur éducatif joue un rôle central. Aux yeux des CDR, c'est d'abord là que la subversion est la plus forte avec ses bastions « enragés » de Nanterre, Vincennes, Censier, Normale Sup, avec ses relais du Syndicat national des instituteurs (SNI), du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP), des Comités d'action lycéens (CAL), etc. C'est aussi là que tout a commencé (mai 68) et que tout pourrait reprendre (« le feu couve sous la braise » selon Yves Lancien). C'est enfin là que les enjeux politiques sont les plus forts dans la mesure où, *via* l'éducation secondaire et supérieure, c'est toute une génération qui serait en train d'être manipulée idéologiquement. Dans les lycées et universités seraient formés les agitateurs de demain. Il faut donc intervenir et ne pas abandonner le terrain aux contestataires. Dans l'une des premières circulaires des CDR, à la rubrique « politique d'action », il est ainsi demandé que dans chaque antenne départementale et régionale des CDR soit nommé un « responsable Éducation nationale », car l'Éducation nationale, tout comme les associations de jeunes et le monde du travail, constituent selon le même document « des points critiques où la subversion a le plus d'impact ».

À partir d'archives privées d'anciens responsables CDR et de la presse militante de la même formation⁴, cette étude analyse le discours idéologique et l'action de terrain

¹ François Audigier, « Les CDR : un modèle militant original pour le gaullisme des années 1968 », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes, hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, p. 37-58.

² François Audigier, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 116, octobre-décembre 2012, p. 53-68.

³ François Audigier, « Des Gaullistes engagés contre la « subversion marxiste », le cas des Comités pour la Défense de la République (CDR) en mai-juin 1968 », dans François Cochet et Olivier Dard (dir.), *Subversion, anti-subversion et contre-subversion*, Paris, Riveneuve éditions, 2010, p. 79-94.

⁴ Le périodique des CDR, *Citoyen* (décliné avec une date différente chaque année, *Citoyen 68* en 1968, *Citoyen 69* en 1969, etc.) est consultable à la BDIC de Nanterre et à la Bibliothèque nationale. Nous avons également eu accès aux archives privées d'anciens responsables CDR, à l'échelle locale comme Ernest Cartigny (délégué Hauts-de-Seine) et René Marbot (délégué Yvelines) ou nationale comme Yves Lancien.

des CDR dans le domaine de l'enseignement. Il s'agit d'apprécier les moyens engagés, les relais utilisés, les résultats obtenus pour la période allant de juin 1968 à l'automne 1969. Nous montrons également le caractère ambivalent, paradoxal, parfois même contradictoire de ce discours sur l'enseignement. Dès leur fondation en mai 1968, les CDR ajoutent en effet à leur action contre la subversion, un autre engagement plus progressiste. Ils souhaitent « rénover la société » pour aboutir à une « société plus juste et plus humaine, fondée sur la participation et exaltant la dignité de l'homme » (programme des CDR). Cette double thématique qui combine (de manière très gaulliste finalement...) une volonté d'ordre avec une aspiration au progrès, singularise les CDR au sein d'un « gaullisme d'ordre » où la logique conservatrice et répressive prime. Cette dualité (ordre/progrès) s'observe notamment à propos de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur portée par le ministre Edgar Faure⁵, réforme face à laquelle les CDR restent dans une certaine ambiguïté.

L'enseignement : le lieu privilégié d'une action d'anti- et de contre-subversion

Lors des réunions parisiennes du comité national CDR (à l'image de celle du 20 février 1969), les problèmes liés à l'Éducation nationale sont les plus évoqués. D'abord parce qu'ils font écho à l'actualité et trouvent des échos dans cette opinion qu'entendent refléter les CDR, mais aussi parce que l'enseignement (secondaire comme supérieur) est perçu comme particulièrement visé par la subversion et que l'avenir de la Nation s'y trouve engagé. Que faire ?

Informier l'opinion sur les organisations subversives

Pour les CDR, l'action passe d'abord par un travail de communication destiné à contrecarrer la propagande des « enragés ». Dans le cadre de « leur mission de formation et d'information civique », les CDR mettent à la disposition de leurs antennes départementales des conférenciers qui interviennent sur plusieurs thèmes dont « l'enseignement et la jeunesse⁶ ». On y évoque « les problèmes de l'Éducation nationale », « l'Université dans la Nation », « l'Univers étudiant en 68 : la genèse d'une révolte », « la réforme de l'enseignement supérieur », « le syndicalisme étudiant », etc. Ces conférences reprennent les éléments de langage des périodiques CDR qui entendent dévoiler le vrai visage des organisations contestataires : Union nationale des étudiants de France (UNEF), SNESUP, SNI, CAL, FER (Fédération des étudiants révolutionnaires), etc. Autrement dit révéler leurs projets perçus par les CDR comme subversifs⁷. Les orateurs CDR citent des extraits bien choisis de discours de Jacques Sauvageot ou de Bernard Herszberg appelant à l'insurrection ou justifiant le recours à la violence. Ils reproduisent des extraits du programme des CAL censés souligner l'influence de la Révolution culturelle chinoise sur les contestataires français (« l'enseignement doit s'opposer à l'influence de la famille dont le rôle doit

⁵ Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure, Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, 2016. Voir le chapitre « 1968 : la refondation des universités », dans Antoine Prost, *Du changement à l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 167-188.

⁶ *Citoyen 69*, numéro d'avril.

⁷ Pour apprécier la part de réalité de ces « menaces subversives », Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Éditions Syllepse, 2007.

être en grande partie supprimé, les professeurs, devenant des animateurs, s'opposant à l'influence des parents »)⁸.

Ces organisations, dont la nature subversive est supposée ainsi révélée, doivent également apparaître pour ce qu'elles sont réellement : des mouvements marginaux sans aucune représentativité. C'est toute la rhétorique CDR sur les « minorités agissantes » prenant en otage « la majorité silencieuse », notion centrale du « gaullisme d'ordre » et qui fait écho, au même moment outre-Atlantique, à la campagne nixonienne de l'automne 1968 structurée autour de la thématique du « rétablissement de la loi et de l'ordre » (*law and order*) que demanderait « la majorité silencieuse » américaine... Chiffres à l'appui, les CDR insistent sur les effectifs dérisoires de ces mouvements gauchistes dont la seule force reposerait sur la lâcheté des autorités et la passivité d'une majorité désabusée : « À Nanterre, 160 excités gouvernent 10 500 étudiants et 380 enseignants avec la participation de 4 professeurs et la complicité de 600 sympathisants⁹. » Pour les CDR, affaiblir les gauchistes, c'est d'abord révéler leur faiblesse numérique et par là même électorale. Dans une circulaire parue fin 1968, la direction du mouvement demande la diffusion des résultats des élections universitaires de manière à ce que chacun puisse apprécier la faible représentativité des anarchistes, des maoïstes et des trotskistes.

Pour toucher une France profonde qui pourrait s'estimer peu concernée par les violences et les dégradations en milieu universitaire, certains CDR (notamment celui des Alpes-Maritimes très en pointe sur la question) mettent en avant des arguments financiers. Le coût des réparations étant porté par la collectivité nationale, chaque citoyen se trouve pénalisé par ces dégradations. Par ailleurs, compte tenu de la part importante de l'impôt dévolue à l'éducation, les CDR considèrent que la grève permanente « tolérée » rend absurde et scandaleux cet effort fiscal (« 17 % de nos impôts vont à l'Éducation nationale, que celle-ci soit assurée ou que l'on nous rembourse »)¹⁰. En mars 1969, Yves Lancien suggère d'organiser une opération portes ouvertes des établissements d'enseignement chaque dimanche, de manière à ce que le peuple français puisse savoir l'emploi qui est fait des « milliards dépensés dans l'enseignement » et se fasse son propre avis sur la politisation de certains établissements. Des exemples concrets et chiffrés sont donnés. En avril 1969, on évoque ainsi le cas de Censier, annexe de la Sorbonne, qui « bat des records de vandalisme et d'obscénité » sans que le doyen Las Vergnas ne s'en émeuve : « Qui paiera le bilan de la seule soirée du 27 mars ; 89 000 F [francs] de dégâts ? » À partir de la rentrée 1969, l'argument devient récurrent. Le bulletin des CDR rappelle que 40 % des élèves du secondaire sont boursiers tout comme 20 % des étudiants, et que les coûts d'inscriptions universitaires par an en France sont très inférieurs à ceux des autres pays occidentaux. Le contribuable français se voit dès lors interpellé : il finance au fond indirectement l'agitation sans le savoir ni le vouloir...

Ce travail de communication, où l'on dénonce l'action illégale et subversive qui viole la démocratie, où l'on récuse la thématique culpabilisante du conflit de générations, où l'on rappelle les efforts budgétaires accomplis depuis 1958, où l'on défend la liberté d'expression et de travail, où l'on lutte contre « le détournement de l'enseignement à des fins d'endoctrinement », sort parfois d'une tonalité dramatisante et recourt à l'humour pour mieux toucher le grand public : « Ne pas

⁸ Miao Chi, Olivier Dard, Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *La Révolution culturelle en Chine et en France*, Paris, Riveneuve éditions, 2017.

⁹ Archives privées Cartigny, circulaire CDR de la fin 1968.

¹⁰ *Citoyen* 69, numéro de mars 1969.

confondre licence d'histoire de l'art avec licence d'exercer l'art de faire des histoires comme ce pauvre Sauvageot qui bénéficie du régime du sursis pour mieux proclamer le régime en sursis. » Ou encore : « À Nanterre, il faut bien que jeunesse se passe... d'autorités légales¹¹. » Il y a là une véritable rupture communicationnelle par rapport à l'information militante gaulliste très classique de l'avant-68, inspirée du sérieux de la communication institutionnelle qui fait peu ou pas de place à l'humour¹²...

Exiger plus d'autorité contre les contestataires

La propagande CDR déplore régulièrement le manque de sévérité des pouvoirs publics à l'égard des contestataires qui agiraient en toute impunité dans les lycées et les universités. Se voulant l'expression de la « majorité silencieuse », les comités reproduisent des lettres de parents d'élèves protestant contre l'absence de mesures disciplinaires à l'encontre de professeurs grévistes ayant participé en mai 1968 à des journaux subversifs, ou assurant des cours sous les portraits de Che Guevara et de Mao, ou transformant leur enseignement en meeting politique. Les foyers socio-éducatifs des lycées sont particulièrement visés dans ce discours d'alerte. En avril 1969, le bulletin des CDR dénonce l'action des CAL qui transformeraient ces structures en foyers d'endoctrinement où serait cultivée la provocation systématique autour de conférences orientées (« le fascisme et la répression policière », « l'objection de conscience », « l'anarchie ») avec la complicité de « professeurs agitateurs ». À l'Université, c'est le « sursis étudiant » qui est dénoncé par les CDR lorsque celui-ci profite aux enrégés pour perpétuer des désordres : « Leur goût martial pour ces casques et ces matraques dont ils aiment à se parer trahit d'ailleurs fort bien le refoulement de certains jeunes gens frustrés de services militaires par un favoritisme dont ils ne sont pas dignes¹³. » C'est le début d'un intense travail de *lobbying* assuré par les relais parlementaires du « gaullisme d'ordre » et qui aboutit en 1970 à la loi Debré sur la suppression du sursis étudiant, loi appliquée en 1973 qui suscite en retour une vague de protestation lycéenne et étudiante relançant en partie la dynamique de contestation de mai 1968.

Parfois, la condamnation de la subversion ajoute la dimension morale à la critique politique. Cette combinaison, sinon ce mélange des genres (morale/politique), constitue là encore une autre rupture par rapport au traditionnel discours anticommuniste de l'avant-68. Le périodique des CDR évoque ainsi, dans un lycée de Rouen, des trafics de drogue et des débats douteux animés par un professeur au sein d'un « club de l'équilibre de l'adolescent » sur l'onanisme, la prostitution, l'homosexualité, l'inceste et la frigidité¹⁴. La défaillance des autorités est perçue comme particulièrement inquiétante, lorsque les contestataires basculent dans la violence physique dans une apparente impunité. Le bulletin apprend ainsi à ses lecteurs qu'en février 1969, un commando d'une « centaine d'excités » casqués et armés de matraques, a pénétré dans le lycée Janson-de-Sailly à Paris avec la complicité de « professeurs extrémistes » et imposé la projection d'un film interdit devant des parents d'élèves réduits à l'impuissance par la passivité de la direction.

¹¹ Archives privées Marbot, circulaire CDR du 29 octobre 1968 (date de l'installation des CDR dans leurs nouveaux locaux de la rue Ballu dans le XI^e arrondissement).

¹² François Audigier, « Les images militantes gaullistes de mai-juin 1968 : une propagande antichienlit », dans Christian Delporte, Denis Maréchal, Caroline Moine et Isabelle Veyrat-Masson (dir.), *Images et sons de mai 68*, Paris, Nouveau monde éditions, 2011, p. 310-322.

¹³ *Citoyen 69*, numéro de mars 1969.

¹⁴ *Citoyen 69*, numéro d'avril 1969.

Comme le rappelle le comité national CDR du 20 février 1969, « les responsabilités encourues par certains enseignants parfaitement connus sont plus lourdes que celles des jeunes qu'ils inspirent¹⁵ ». Le thème est récurrent au sein de l'organisation : ce sont moins les élèves et dans une moindre mesure les étudiants, êtres influençables (et au demeurant encore mineurs pour la plupart) qui sont à blâmer, que les enseignants qui aiguillonnent leur esprit rebelle et les autorités qui le tolèrent. Du reste, faute de réaction assez énergique de la part des directeurs d'établissement, c'est « sur la jeunesse qu'il faut compter pour mettre au pas ces maîtres défaillants¹⁶ ». Singulier renversement de situation...

Si la jeunesse peut représenter un recours, les CDR comptent surtout sur les parents d'élèves. En avril 1969, le bulletin affirme que « l'autorité naturelle » des parents demeure « le dernier rempart contre cette entreprise de détournement des mineurs ». Les parents doivent imposer aux autorités le strict respect de la neutralité de l'enseignement.

Utiliser les associations de parents d'élèves comme relais d'influence et d'action

Dans ce travail de vigilance, les associations de parents d'élèves jouent un rôle clé. Comme le révèlent les archives de René Marbot (délégué CDR Yvelines), dès juillet 1968, les responsables départementaux et leurs délégués de circonscription entrent en relation avec des associations de parents d'élèves¹⁷. Les militants sont invités à adhérer à ces organisations, à inciter leurs enfants à rejoindre les mouvements lycéens pour mieux en prendre le contrôle. René Marbot montre l'exemple en participant aux réunions de parents d'élèves des établissements fréquentés par ses enfants (de l'école communale de Bougival aux lycées de Saint-Germain-en-Laye). À ses yeux, ces associations constituent une cible prioritaire car « leurs bureaux sont les seuls, pratiquement, à pouvoir exercer une pression sur l'administration des lycées et des maîtres¹⁸ ». Idéalement, dans chaque classe, un parent d'élève, membre CDR, doit être désigné comme « parent responsable de classe », qui sera en relation avec le professeur principal de la classe et les délégués lycéens. Ce travail d'infiltration (qui ne dit pas son nom) commencera par les classes de lycée « puisqu'elles alimenteront bien vite la poudrière universitaire ». Membre d'une association de parents d'élèves, le militant CDR aura une légitimité plus forte et de nature apolitique pour surveiller la neutralité de l'enseignement public... « Soyez vigilant, c'est un devoir familial, un devoir civique, unissez-vous. »

Les CDR utilisent certaines associations proches politiquement du gouvernement comme relais. D'autres associations de parents d'élèves sont dénoncées en revanche comme participant à la subversion. À l'automne 1969, la direction cible ainsi la fédération Cornec liée au « SNI communiste », le SNES (dont on rappelle l'influence communiste dominante *via* le groupe « Unité et Action ») et l'Union nationale des Comités d'action lycéens (UNCAL). Selon les CDR, le SNI ferait distribuer les seuls imprimés de la Fédération Cornec alors que la circulaire ministérielle du 27 mai 1969 oblige les directeurs des écoles élémentaires à diffuser la documentation de toutes les

¹⁵ *Citoyen 69*, numéro de mars.

¹⁶ *Citoyen 69*, numéro de janvier.

¹⁷ Pour une mise en perspective historique, Philippe Gombert, « Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques », *Revue française de pédagogie*, n° 162, janvier-mars 2008, p. 59-66.

¹⁸ Archives privées Marbot, formulaire CDR de juillet 1968.

fédérations de parents d'élèves. Mise en cause publiquement, la fédération Cornec répliquera dans les quotidiens nationaux¹⁹.

Participer à la remise en ordre

Informé et dénoncé ne suffit pas toujours. Face aux « enragés », encore faut-il faire respecter la liberté d'expression et *in fine* l'ordre (« républicain » comme le précise souvent le périodique). Dans les tracts distribués début juin 1968 figurait déjà comme « objectif immédiat » la volonté de « faire respecter la liberté d'expression dans les entreprises et les universités²⁰ ». On appelle donc de ses vœux l'intervention, si nécessaire, des forces de l'ordre dans les lycées et les campus. Au demeurant, début 1969, les CDR prennent soin, dans un article intitulé « Thérapeutique comparée » (où s'exprime là-encore cette ironie provocante inspirée de l'adversaire), de rappeler « aux Führer des JCR [Jeunesse communiste révolutionnaire], UJCml [Union des Jeunesses communistes marxistes-léninistes], UNEF et SNESUP, MM. Ben Saïd, Grumbach, Sauvageot et Herzberg », que la répression dans les facultés françaises reste très modérée par rapport à la brutalité parfois meurtrière observée sur d'autres campus occidentaux (Allemagne, Suisse, Espagne) et communistes (Chine de la révolution culturelle).

Les CDR se font donc au besoin les auxiliaires des autorités. Cela se limite le plus souvent à un travail d'information des pouvoirs publics (l'étudiant CDR Jacques Guggenheim, qui appartient aux réseaux Foccart, transmet des rapports aux ministères concernés). Mais le soutien peut aller plus loin et prendre un aspect plus informel, sinon clandestin. C'est le rôle discret des CDR, en lien étroit avec le SAC, dans le recrutement à l'automne 1968 de ceux que la presse de gauche appellera vite les « appariteurs musclés²¹ ». Des gros bras capables de sécuriser les rentrées universitaires 1968 et 1969 et de permettre ainsi à la réforme Faure d'être appliquée sereinement.

Soutenir la loi Faure d'orientation sur l'enseignement supérieur ou en dénoncer les risques ? L'ambiguïté du discours CDR

Le positionnement des CDR reste toutefois ambigu à l'égard d'Edgar Faure, peu populaire au sein du mouvement. Du reste, la tension au sujet de la réforme est telle entre certains comités « réformatrices » (Yvelines et Créteil) et d'autres plus « conservateurs » (Dijon) qu'elle éclate publiquement fin décembre 1968. Le CDR bourguignon qualifie sur les ondes d'Europe 1 la loi d'orientation de « bluff, de fiasco, de dangereuse bombe à retardement, qui fera sauter non seulement le régime mais aussi notre civilisation²² ». Une sortie que le secrétaire général de l'UDR, Robert Poujade, député-maire de Dijon, pouvait difficilement ignorer²³. Elle oblige en tout

¹⁹ *Le Monde* du 29 octobre 1969.

²⁰ Archives privées Cartigny, circulaire d'information CDR non datée.

²¹ François Audigier, *Histoire du SAC, la part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003. Sur ce recrutement d'éléments CDR pour sécuriser les rentrées universitaires, on consultera, mais avec prudence, Gilbert Lecavelier et Serge Ferrand, *Aux ordres du SAC*, Paris, Albin Michel, 1982.

²² *Le Nouvel Observateur*, 13 janvier 1969.

²³ La journaliste Michèle Cotta a révélé les dessous de l'affaire. Les proches de Georges Pompidou, Olivier Guichard et Roger Frey, avaient utilisé cette antenne très conservatrice des CDR pour tenter de déstabiliser le gouvernement de Couve de Murville sur une question sensible pour la majorité. De son

cas Edgar Faure à contre-attaquer violemment dans les colonnes du *Monde* en dénonçant le conservatisme de la frange droitière de la majorité²⁴. Membre du gouvernement, soutenu par le général de Gaulle, le ministre de l'Enseignement ne peut être critiqué frontalement par les CDR (l'antenne de Dijon sera du reste reprise en main). La loi Faure est d'autant moins dénoncée explicitement qu'elle est marquée par l'esprit de participation cher aux gaullistes. Mais la grogne persiste chez les éléments conservateurs des CDR qui l'accusent d'installer la « chienlit » sur les campus. Dès le début 1969, la critique monte en puissance.

Promouvoir la loi d'orientation inspirée par l'esprit gaulliste de participation

Officiellement, la direction nationale des CDR approuve très tôt la réforme Faure. Elle s'y emploie dès le 21 septembre 1968 et le début de la discussion du projet de loi à l'Assemblée. Elle renouvelle son adhésion en conférence de presse le 29 octobre 1968, puis dans les numéros de *Citoyen* de novembre et décembre 1968. Elle réitère encore son soutien par un communiqué de presse le 8 janvier 1969 à l'issue du comité national du CDR. Le slogan CDR « oui à la réforme, non à la chienlit » résume le positionnement du mouvement qui refuse le désordre mais reconnaît trois mérites à la nouvelle loi. Celle-ci apporterait :

- plus de liberté (grâce à l'autonomie des établissements universitaires qui, en instaurant un fonctionnement plus démocratique et moins vertical, éviterait le retour d'une contestation : « le centralisme excessif du système en vigueur jusqu'à ce jour est largement responsable du malaise qui a provoqué la dernière crise²⁵ ») ;
- plus de participation (par la participation de tous aux responsabilités de l'administration de la vie universitaire et à l'élaboration des programmes, méthodes d'enseignement et contrôle des connaissances : « il faut que chacun soit mieux informé, se sente davantage engagé et responsable ») ;
- plus d'efficacité en matière d'orientation et de débouchés (par la présence dans les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, de personnalités extérieures issues de l'entreprise ou de l'administration, qui faciliteront l'orientation des études en fonction des débouchés, rapprocheront le monde universitaire du marché du travail : « une bonne orientation et une sélection démocratique à l'entrée de l'université vaudraient mieux que l'élimination brutale opérée plus tard par les chefs du personnel »).

Toujours soucieux de se faire le reflet de la « majorité silencieuse », le mouvement renvoie aux sondages pour démontrer que les étudiants, majoritairement mécontents de l'ancien fonctionnement universitaire, approuvent à 54 % la réforme. Un soutien majoritaire qui marginaliserait les contestataires. Au demeurant, dès le printemps 1969, le comité national CDR réclame la discussion d'une loi d'orientation pour l'enseignement secondaire « dont la réforme ne saurait être simplement réalisée par voie de circulaires ».

côté, Edgar, Faure, pas mécontent de se démarquer de l'aile droite de l'UDR (Union de Défense de la République), en avait rajouté dans la dénonciation des « tendances fascistes » des CDR (Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V^e République*, Paris, Fayard, 2007, p. 151-154).

²⁴ *Le Monde*, 2 janvier 1969.

²⁵ *Citoyen* 68, numéro de décembre 1968.

Favoriser l'application de la loi Faure sur le terrain

Acquis à la réforme, les CDR se donnent comme « mission » d'en favoriser l'application, contrecarrant ainsi l'action du Parti socialiste unifié (PSU), de l'UNEF et du SNESUP qui appellent à son boycott. Concrètement, les CDR, en liaison avec l'Union des jeunes pour le progrès (l'UJP, le mouvement de jeunes gaullistes) et des syndicats étudiants modérés comme l'Alliance des mouvements réformatrices universitaires (AMRU²⁶), s'efforcent, par leurs relais dans le monde enseignant (comme l'historien Pierre Chaunu) et étudiant, de pousser les intéressés à voter (puisque l'Assemblée a imposé un quorum minimal de 60 % de participation lors des élections étudiantes) et de susciter des candidatures dans les différents organismes paritaires et conseils prévus par la loi.

En mars 1969, la mission remplie, les CDR, qui ont « vivement incité les jeunes à se rendre aux urnes et épaulé plusieurs de leurs organisations », se félicitent du taux de participation et des résultats aux élections universitaires, bref du bon déroulement des opérations : « Voilà donc introduite dans la collectivité universitaire cette participation appelée à transformer la nature des relations sociales. » La défaite électorale des « enragés » est supposée prouver aux yeux de l'opinion la faiblesse numérique des gauchistes. Pour les CDR, le piège s'est refermé sur les contestataires : que va faire cette « poignée de trublions jusqu'à présent encouragés par la carence des autorités légitime » ? « Que leur violence persiste, que leur sabotage continue, et ce sera l'obligation d'employer toute méthode susceptible de les mettre d'urgence définitivement hors d'état de nuire, car plus rien ne justifiera l'état de pétaudière où se complait l'université française²⁷. »

Critiquer la pusillanimité d'Edgar Faure et des autorités face aux contestataires qui profitent de la réforme pour s'implanter dans les campus

Très vite toutefois, le discours officiel de satisfaction des CDR à propos de la réforme Faure intègre des bémols. Dès décembre 1968, la direction nationale estime que « le Ministre est allé fort loin dans la voie de l'apaisement », au point qu'il est légitime de se « demander s'il n'a pas en fait donné les clés de sa maison aux plus enragés ». Les éléments de langage sont posés (le progressisme trop généreux du ministre fait le jeu des contestataires) ; ils seront par la suite réemployés avec plus au moins de virulence selon le contexte politique (rapports de force au sein de la majorité²⁸). Pour certains responsables CDR, Edgar Faure minimiserait également la gravité de la situation en traitant les agitateurs de « révolutionnaires en peau de lapin²⁹ ». Il ne prendrait pas la mesure du caractère subversif et violent de la contestation. Pourquoi ainsi accepter d'être interviewé le 20 janvier 1969 par Maurice Clavel, « supporter bien connu des enragés³⁰ » ? Une attitude aussi ambiguë revient à donner des gages aux gauchistes. Dès lors, les critiques se précisent.

²⁶ François Audigier, « Une jeunesse gaulliste divisée : l'UJP et l'UNI face à la réforme Edgar Faure », dans Fondation Charles de Gaulle (dir.), *Charles de Gaulle et la jeunesse*, Paris, Plon, 2005, p. 385-405.

²⁷ *Citoyen* 69, numéro de mars 1969.

²⁸ Sur l'évolution de ces futurs rapports de force internes à la majorité entre gaullistes conservateurs et gaullistes réformatrices (notamment durant le passage de Jacques Chaban-Delmas à Matignon et les réformes touchant aux syndicats et à l'ORTF), Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001.

²⁹ *Citoyen* 68, numéro de décembre 1968.

³⁰ Pour une approche plus nuancée, Monique Bel, *Maurice Clavel*, Paris, Bayard, 1992.

Le Comité national et plusieurs comités locaux expriment leur inquiétude sur les conditions de la mise en application de la loi. Vouloir réformer l'université ne sert à rien si l'on tolère les actions brutales des minorités agissantes, notamment lors des élections. Et l'organisation de s'abriter derrière le chef de l'État qui, dans son allocution du 31 décembre 1968, déclarait que tous ceux qui étaient en responsabilité dans les universités, « devaient y exercer leur autorité³¹ ». Les CDR appuient donc l'application de la réforme « mais gardent la liberté d'avoir une opinion et de la formuler éventuellement sur les résultats obtenus »... Pour les CDR, la réforme n'a de sens que si l'on s'oppose « avec résolution à tous ceux qui voudraient l'exploiter à des fins révolutionnaires » : « les enragés du SNESUP et des CAL, de l'UNEF et du PSU qui ont déclaré la guerre à notre société et à la République, ils doivent trouver les CDR sur leur route ». Les CDR « demandent donc aux Pouvoirs publics de ne plus donner l'impression d'être incapables de débarrasser le Pays des scories qui l'empoisonnent³² ». Ce discours martial et cette approche répressive expriment la ligne majoritaire au sein des militants CDR. Beaucoup se retrouvent ainsi dans la décision du gaulliste d'ordre marseillais Joseph Comiti de ne plus subventionner les Maisons des jeunes qui seraient trop politisées.

Certaines antennes locales expriment leurs réserves avec plus de franchise. Le CDR du Rhône dénonce les « carences des pouvoirs publics » lors des élections universitaires le 27 février 1969 à Lyon dans la faculté des lettres où les membres de la commission électorale, le doyen, des professeurs et des étudiants ont été agressés par 500 révolutionnaires armés de barres de fer. En mars 1969, le journal CDR dénonce en les nommant (Claude Lefort à Caen, Pierre Trotignon à Lille, Alain Badiou à Vincennes) ceux qui politiseraient l'enseignement de la philosophie dans les facultés françaises : « Si l'on n'y prend pas garde, tous les jeunes professeurs de lycées seront désormais formés selon les "normes maoïstes", dans quelques années, la jeunesse française sera complètement et irréversiblement endoctrinée. » De manière originale toutefois, les CDR évoquent « la complicité active ou passive apportée à cette entreprise par le cabinet du ministre », signe de tensions grandissantes entre le mouvement et le ministre de l'Éducation nationale. Ils soulignent également la contradiction entre ce que déclare le Premier ministre Maurice Couve de Murville le 18 décembre 1968 (« la politique n'a pas sa place dans les lycées et dans l'enseignement du second degré ») et la circulaire du 19 décembre 1968 du ministre Faure à propos des « foyers socio-éducatif » qui mentionnent de possibles « activités politique et civique ». Les CDR prennent acte de la contradiction, demandent que soit respectée la volonté du chef de gouvernement et que le Parlement arbitre le différend. Le mouvement joue donc le Premier ministre et le groupe UDR de l'Assemblée (majoritairement acquis à une ligne de fermeté) contre le ministre de l'Éducation nationale.

Même si la rentrée universitaire 1969 est moins tendue que prévue, les CDR continuent de critiquer les autorités, qui fuient selon eux devant le maintien de l'ordre, et les étudiants qui se couchent devant « les hurluberlus de la contestation professionnelle », laissant les facultés livrées à l'anarchie et aux déprédations : « C'est une lâcheté qui risque de coûter cher³³. » Pour les comités, il faut utiliser les pouvoirs attribués par la loi pour s'imposer face aux « gauchistes », sous peine de voir les

³¹ https://www.youtube.com/watch?v=CO0aHs1_9rE [lien consulté le 07/02/2019] (pour visionner sur les archives de l'INA ces vœux télévisés présidentiels).

³² *Citoyen 69*, numéro de mars 1969.

³³ *Citoyen 69*, numéro d'octobre 1969.

conseils récupérés par la « chienlit ». À propos de l'anarchie de Censier et de Vincennes, le ton se fait de plus en plus martial avec des sous-entendus genrés assez explicites : « Les conseils d'élus d'enseignants et d'étudiants n'ont pas été créés seulement pour permettre d'interminables palabres. Il est temps que certains de ces conseils cessent de jouer à la poupée et se décident à faire face, non seulement en hommes libres, mais tout simplement en hommes. »

La lecture de ces périodiques et circulaires internes CDR frappe par l'analyse très globalisante qui est faite de la « chienlit » universitaire. Communistes et gauchistes sont très souvent amalgamés au mépris de leurs spécificités, de leur opposition et de leurs clivages internes. Il faut attendre novembre 1969 pour que dans un étonnant texte de *Citoyen* intitulé « L'ordre de Moscou va-t-il régner à l'Université ? », l'éditorialiste fasse le distinguo en estimant que le gouvernement a trouvé un « allié inquiétant pour maintenir l'ordre dans les universités : le Parti communiste ». Dernière version de l'offensive anti-Faure : montrer que la loi d'orientation a favorisé sur les campus les communistes puisque ceux-ci, grâce à leurs gros effectifs et à leur discipline, « ont exploité les dispositions démocratiques » de la loi pour s'installer confortablement dans les conseils élus des facultés. Selon les CDR, les communistes « orientent les débats, faussent les décisions, tournent les procédures », installant une « nouvelle ambiance face aux gauchistes qu'on étouffe et aux autres qu'on déconcerte ». Les CDR au secours des gauchistes un an et demi après les barricades, le paradoxe n'est pas la moindre des surprises de l'après-mai...